



Dschang, le **24 MARS 2020**
On the

N° **480** /20/UDS/FS/D/VDPSAA/CT-CODOURI

NOTE DE SERVICE

Portant application de la stratégie du Ministère de l'Enseignement Supérieur face à la menace de la pandémie de coronavirus (covid19) et modalités de poursuite des enseignements à la Faculté des Sciences de l'Université de Dschang.

Suite aux hautes directives du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, prescrivant d'une part le strict respect du dispositif de lutte et de prévention contre la pandémie de coronavirus dans les Universités d'Etat et Instituts Privés d'Enseignement Supérieur et d'autre part la poursuite des enseignements,

Monsieur le Recteur de l'Université de Dschang a pris plusieurs mesures et précisé les modalités de leur mise en œuvre dans les différentes structures et Etablissements de notre Université tant au plan sanitaire, académique, des œuvres universitaires, qu'au plan administratif général. C'est ainsi qu'au plan académique, les activités d'enseignement et de recherche en présentiel, notamment les enseignements magistraux, les travaux dirigés et travaux pratiques, la recherche dans les différents laboratoires et bibliothèques, les soutenances de mémoires de Master et thèses de Doctorat, les séminaires, conférences, journées d'études et colloques, etc., ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, dans l'optique de ne point compromettre la poursuite de nos activités d'enseignement et d'apprentissage, le Recteur relayant les hautes directives de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, nous a instruit de « saisir l'opportunité de la crise grave que nous traversons pour opérer un basculement du présentiel au virtuel dans notre modèle de dispensation des savoirs et d'apprentissage ». Y faisant suite, les mesures suivantes ont été arrêtées au sein de la Faculté des Sciences :

A- Du plateau technique du télé-enseignement, de la télé-évaluation et de la télé-recherche.

La « **Commission Développement et Optimisation de l'Utilisation des Ressources Informatiques (CODOURI)** » déjà opérationnelle au sein de notre Faculté, doit procéder sans délai :

1. à la mise à jour du progiciel SIGES-ONLINE pour qu'il tienne compte de la nouvelle approche de la formation,
2. à la création des listes de diffusion et de discussions par email pour différents Cours,
3. à la création d'interfaces d'accès étudiants et Personnel Enseignant sur la nouvelle version de la plateforme institutionnelle.

B- Des enseignements en ligne.

Le Personnel Enseignant est invité :

1. à faire la mise à jour de la version numérisée de leurs enseignements,
2. à transmettre au Chef de Département dont relève la filière bénéficiant du Cours et ce par email, les éléments ci-après relatifs à chacun de leurs enseignements sous forme de dossiers :
 - a- Support numérique + Syllabus de Cours (format Word ou PDF). **Date limite : lundi 30 mars 2020 ;**
 - b- Document de dispensation de Cours destiné à la plateforme du télé-enseignement (Powerpoint animé, Diaporama animée ou Vidéo). **Date limite : lundi 06 avril 2020 ;**
 - c- Fiches de Travaux Dirigés et éventuellement leurs corrigés. **Date limite : lundi 06 avril 2020;**
 - d- Fiches et protocoles de Travaux Pratiques (TP) pour certains TP pouvant être effectués ou simulés au moyen d'un laptop. **Date limite : lundi 06 avril 2020.**

C- De la participation effective des étudiants aux enseignements.

Les Etudiants sont invités :

1. à reformater leur logiciel d'apprentissage et se conformer aux nouvelles règles qu'impose la situation actuelle,
2. à utiliser les outils d'apprentissage à distance notamment : les laptops, les tablettes, les téléphones portables androïdes, etc.,
3. à s'assurer que leur adresse email est fiable sur la plateforme SIGES-online,
4. à consulter régulièrement le site web de la Faculté pour prendre connaissance d'un certain nombre d'informations utiles.

D- Des mesures additionnelles.

D'autres mesures seront communiquées en temps opportun notamment :

1. une nouvelle planification des horaires de tutorat en ligne sur la plateforme institutionnelle;
 2. l'aménagement de nouveaux espaces pour des soutenances de mémoires et thèses en ligne ;
 3. les modalités de télé-évaluation ;
 4. les modalités de télé-recherche ;
- Etc.

En outre, d'autres options de communication à l'instar de WhatsApp, Facebook,... pourront à **posteriori** être mises à contribution.

Les Vice-Doyens, le Chef de Division des Affaires Administratives et Financières, Le Coordonnateur Scientifique de la Dschang School of Science and Technology, les Chefs de Départements et le Coordonnateur Technique de la CODOURI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente note de service.

CC :

- CAB/R(ATCR)
- CAB/D
- VD*3
- DAF
- CS/DSST
- Chefs Dpts (07)
- CT/CODOURI
- Site web
- Radio Campus (DUR)
- Affichage
- Chrono

LE DOYEN



Gamené Emmanuel
Professeur